

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2016

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoint, Florent FAVRE, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Julien CHATELAIN, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN.

Absents excusés : Laurent NAZAIRE (pouvoir à Romain GURLIAT), Ghislain TRABICHET, Carole CURSAT

Secrétaire de séance : Julien CHATELAIN

Le compte-rendu du 20/05/2016 est approuvé à l'unanimité.

I – CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent peut bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe. Afin de pouvoir nommer cet agent, elle propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création, à compter du 1^{er} juillet 2016, d'un poste à temps complet d'Adjoint Technique territorial de 1^{ère} classe, décide la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2016, d'un poste à temps complet d'Adjoint Technique territorial de 2^{ème} classe, et précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

II – CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent peut bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe. Afin de pouvoir nommer cet agent, elle propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal territorial de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création, à compter du 1^{er} juillet 2016, d'un poste à temps complet d'Adjoint Technique Principal territorial de 1^{ère} classe, décide la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2016, d'un poste à temps complet d'Adjoint Technique Principal territorial de 2^{ème} classe, et précise que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice.

III – TABLEAU DES EMPLOIS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 janvier 2014 par laquelle le précédent conseil municipal adoptait le tableau des emplois.

Considérant les délibérations prise ce jour pour supprimer les postes d'adjoint technique 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet et créer les postes d'adjoint technique 1^{ère} classe et d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016, Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le nouveau tableau des emplois

proposé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2016, et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits aux budgets concernés.

IV – RÉHABILITATION DES STEPS ET RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11/12/15 par laquelle il adoptait les projets de travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Sous La Côte et du Lavouet et de travaux des réseaux d'assainissement de desserte du Chef-Lieu de Vailly.

Elle informe que ce projet a été retenu dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement et que la subvention du SMDEA a été actée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au lancement d'un ou plusieurs marchés à procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics, selon besoin, et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

V – RENOUELEMENT CONVENTION MEDECINE DE PREVENTION AVEC LE CDG 74

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention du Centre de Gestion 74 concernant l'obligation de protection de la santé des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la commune. Cette convention est renouvelée pour une période de trois ans avec effet rétroactif, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Après lecture, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention du CDG 74, autorise Madame Le Maire à signer ladite convention

VI – ACHAT CHAPITEAU DE LULLIN

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de la Commune de Lullin de vendre son chapiteau. Ce chapiteau est de la même taille que le grand chapiteau que possède la Commune de Vailly, à savoir 6 x 12 m. Le prix de vente a été fixé à 2 000 €.

Madame le Maire propose de racheter le chapiteau de la Commune de Lullin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de racheter le chapiteau de la Commune de Lullin, au prix de 2 000 €, et charge Madame le Maire de procéder au paiement dès réception du titre de recettes de la Commune de Lullin.

VII – TARIFICATION LOCATION NOUVEAU CHAPITEAU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise ce jour pour l'achat du chapiteau de la Commune de Lullin. Ce chapiteau étant destiné à la location, il convient de fixer le tarif de location qui sera appliqué.

Madame le Maire rappelle la délibération du 23/05/2014 relative aux tarifs de location des chapiteaux communaux.

Ce chapiteau étant de la même taille que le grand chapiteau communal, elle propose de fixer le même tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif de location comme suit :

- 120 € pour les personnes et associations communales,
- 300 € pour les associations extérieures

et dit que les autres modalités (caution...) décidées par délibération du 23/05/2014 s'appliquent également pour ce chapiteau.

VIII – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES ONF POUR 2017

Madame le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois à asséoir en 2017 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2017 présenté, à savoir une coupe d'environ 300 m³ de bois sur pied sur la parcelle 5 ainsi qu'une coupe d'environ 200 m³ de bois sur pied sur la parcelle 30, toutes deux par appel d'offres, et valide les différentes modalités relatives à cet état.

IX – VIREMENTS DE CREDITS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles du budget principal 2016, en section de fonctionnement, sont insuffisants, et dit qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Intérêts réglés à l'échéance	66111	- 1 000.00		
Titres annulés			673	+ 1 000.00
TOTAL		- 1 000.00		+ 1 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

X – QUESTIONS DIVERSES

Intercommunalité

Voirie : Madame Le Maire présente le programme de travaux de voirie qui sera réalisé dans les prochaines semaines par l'entreprise Colas, titulaire du marché d'entretien avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais. Le montant de ces travaux est estimé à près de 30 000€ pour

Accès cimetière

Route des Aix

Cour du Kayi

Route des Plagnes

Le courson

Buchille

Lamier

Fauchage

Le fauchage a été réalisé par l'entreprise Sallaz, titulaire du marché de la CCHC. Le passage du lamier, sur la route de la Buchille, a permis de bien dégager les bords de route.

Urbanisme : Les élus, membres de la commission PLUi, ont assisté aux ateliers thématiques organisés durant le mois de juin. Les thèmes abordés ont été les suivants

Lundi 06 juin v ATELIER – B : « SE RESSOURCER en HAUT CHABLAIS »
Cadre de vie / Paysage / Environnement / Gestion de l'espace

Mardi 07 juin v ATELIER – A : « VIVRE en HAUT CHABLAIS »
Habitat / Santé / Trame urbaine / Mobilité / Equipement

Lundi 13 juin v ATELIER – C : « TRAVAILLER ET INNOVER en HAUT CHABLAIS »
Tourisme / Economie productive et présentielle / Accès numérique

Travaux Voirie Départementale – Quart Charrière

Une réunion publique a été proposée par le service voirie du Département de la Haute-Savoie, en présence de Nicolas Rubin, conseiller départemental, président de la commission des routes, et de Patricia Mahut et Richard Baud, conseillers départementaux du canton de Thonon. La rencontre a permis aux personnes présentes de prendre connaissance du projet d'aménagement et des conditions de mise en œuvre. Les élus ont fait part de leur satisfaction et ont tenu à souligner la qualité de la concertation et de la prise en compte des contraintes de circulation.

En accord avec le maître d'ouvrage, et après acceptation de la proposition financière, la commune de Vailly, profitera de ce chantier pour mettre en place de nouvelles canalisations d'eau potable sur le tronçon Place de la Vogue/Quart-Charrière. La vétusté du réseau sur ce secteur nous contraint à prévoir le renouvellement des conduites afin d'améliorer le rendement et la qualité de l'eau distribuée, en lien avec le schéma directeur AEP établi en 2012.

Sentiers

La quinzaine de bénévoles, présents à la matinée organisée le 18 juin 2016, a réalisé l'entretien de plusieurs sentiers communaux.

Nos sentiers méritent le détour, et cette opération annuelle de nettoyage est une nécessité pour leur entretien. Madame Le Maire remercie les élus et bénévoles présents.

Bâtiments

La commission bâtiments a décidé de la pose de revêtements de sols dans les 3 salles de classe de l'école élémentaire. Ces travaux seront réalisés courant août 2016.

Par ailleurs, il a été décidé de poser un enrobé dans la partie extension de la cour de la mairie-école avec reprise du réseau eaux pluviales et bordures.

Réseaux et chemins communaux

De nombreux chemins ruraux sont très régulièrement entretenus par les agents communaux. La commune fait son possible pour assurer une qualité de desserte convenable par l'apport de tout venant ou l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales. Le linéaire est important et les

demandes sont traitées selon le degré d'urgence ou les exigences en terme d'urbanisation des secteurs.

Forêts

L'assemblée générale des propriétaires de l'ASA des 3 Becs a eu lieu le samedi 11 juin 2016. Cette réunion concrétise le travail entrepris depuis 2012 pour créer un syndicat de propriétaires qui mettra en œuvre la réalisation d'une desserte forestière sur ce massif de plus de 172 Ha.

Une coupe de bois a débuté sur le secteur de la Combe Bayard (sous la crête des Hermones). Cette exploitation conséquente est nécessaire compte-tenu de l'attaque de scolytes sur ces parcelles boisées.

AG ADMR

Madame le Maire ainsi que Carole Cursat, vice-présidente du CCAS, ont représenté la commune à l'assemblée générale du 17 juin 2016.

Contact avec Cabinet de géologie

Madame le Maire fait part de la démarche engagée par un géologue, spécialisé dans l'étude, la mise au point et le suivi de projets dans le domaine des industries extractives. Un secteur de la commune de Vailly est riche en matériaux sédimentaires qui pourraient potentiellement faire l'objet de sondages. Aucune suite n'est donnée, à ce jour, à cette information.

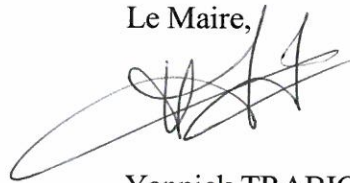
Organisation du 14 juillet

Comme chaque année, la population est invitée à partir de 20h dans la cour de l'école ou à la salle des fêtes en cas de pluie pour la Fête Nationale.

A ce jour, il n'est pas fixé de date pour la prochaine réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h 30.

Le Maire,



Yannick TRABICHET

